

Conseil Portuaire
du 06 décembre 2024

1) Approbation du compte rendu du précédent conseil

COMMUNE : AGDE
DEPARTEMENT : HERAULT
PORTS DE PLAISANCE : CAP D'AGDE ET AMBONNE

CONSEIL PORTUAIRE

SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

COMPTE RENDU DE SEANCE

Les membres du Conseil Portuaire se sont réunis, à l'invitation de M. Gilles D'ETTORE, Maire de la Ville d'AGDE, après convocation adressée individuellement en date du 30 novembre 2023.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Portuaire du 14 février 2023 ;**
- **Avenant n°2 au contrat de Concession de Service Public pour la gestion du Port du Cap d'Agde, du Port d'Ambonne et du Centre Nautique ;**
- **Approbation des tarifs 2024 pour les Ports et le Centre nautique ;**
- **Point d'étape sur les travaux engagés ;**
- **Présentation des résultats de la phase test engagée pour les bornes connectées ;**
- **Actions menées pour l'application du Règlement Particulier de Police des Ports de Plaisance du Cap d'Agde et d'Ambonne ;**
- **Questions diverses.**

PRESENTS

Gilles D'ETTORE, Maire ; Stéphane HUGONNET, Conseiller Municipal, Président de la SODEAL ; David MASELLA, Directeur Général Adjoint de la SODEAL ; Laurent BOURRIQUEL, SODEAL ; André SABAUD ; Henri EECKHOUTE ; Sylvain PEREYRE ; Rémy BOYER ; Henri ROQUES ; Alain LASSIERRA ; Lionel LABUSSIÈRE ; Patrick BARBANCE et Laurent DUBOIS, Responsable de la Direction Gestion Environnementale et Maîtrise Énergétique de la Ville.

ABSENTS :

Joseph-Gérard USNARSKI ; Philippe REVILLIOD ; Christian GUERDER ; Michel SOUQUES et Alain RICARD.

EXCUSES :

Evelyne PORTIER ; Fabien MORAGON, CCI de l'Hérault ; Geneviève MARAIS, CCI de l'Hérault ; Sébastien FREY, Conseiller Départemental ; Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Conseillère Départementale.

Le quorum étant atteint, Monsieur D'ETTORE a ouvert la séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Portuaire du 14 février 2023

Les membres du Conseil Portuaire n'ont pas fait d'observation sur le compte rendu.

Vote : **AVIS FAVORABLE**

2. Avenant n°2 au contrat de Concession de Service Public pour la gestion du Port du Cap d'Agde, du Port d'Ambonne et du Centre Nautique

Monsieur DUBOIS présente le projet d'avenant n°2 qui a pour objet de ne pas appliquer, pour l'année 2024, d'indexation des tarifs appliqués aux usagers et de créer de nouveaux tarifs pour permettre la mise en place de nouvelles prestations et activités.

Monsieur D'ETTORE précise que l'application de la formule d'indexation des prix aurait entraîné une augmentation des prix de 5,3 % pour l'année 2023 et de 9,80 % pour l'année 2024. Aussi, les prix, comme cela avait été annoncé, ne seront pas augmentés pour 2024.

Monsieur EECKHOUTE indique que Monsieur le Maire tient ses engagements sur la non-indexation des tarifs du port pour l'année 2024.

Monsieur HUGONNET rappelle que le choix d'augmenter les tarifs de 12 % était lié à une très forte hausse de la facture d'électricité et du gaz (+ 50 000 € pour l'électricité). Compte tenu de la baisse du coût des énergies, il est possible de ne pas faire évoluer les tarifs pour 2024.

Monsieur MASELLA précise que les nouveaux tarifs créés correspondent à des nouvelles prestations et à des demandes des utilisateurs pour le grutage.

Vote : **AVIS FAVORABLE**

3. Approbation des tarifs 2024 pour les Ports et le Centre nautique

Monsieur MASELLA présente le livret de l'ensemble des tarifs qui seront appliqués pour l'année 2024.

Vote : **AVIS FAVORABLE**

4. Point d'étape sur les travaux engagés

Monsieur BOURRIQUEL présente l'ensemble des travaux engagés par la SODEAL sur les ports et le centre nautique.

Monsieur SABAUD précise que la réfection des sanitaires des Phéniciens est une réussite cependant, l'eau des douches s'écoule vers l'extérieur.

Monsieur HUGONNET indique que la reprise de l'écoulement sera réalisée.

Monsieur SABAUD demande s'il y a une possibilité de signaler, la nuit, la partie de ponton qui dépasse.

Monsieur BOURRIQUEL indique que la SODEAL va contacter le service des Phares et Balises pour déplacer le feu.

Concernant les futurs travaux de la zone technique, Monsieur D'ETTORE indique que les aménagements envisagés doivent permettre de limiter la circulation piétonne aux seuls plaisanciers. La Ville a, de son côté, envisagé un aménagement sur le cours des Gentilshommes au droit de la zone technique permettant la création de places de stationnement pour les usagers de la zone.

Monsieur BOYER demande si la Ville a envisagé la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Monsieur D'ETTORE indique que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en place de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire de la CAHM. L'objectif est de mettre en place de 30 % du nombre total de bornes avant l'été prochain.

Monsieur LASSIERRA souhaite savoir comment fonctionne les limiteurs sur les VNM.

Monsieur D'ETTORE précise qu'un travail a été mené par la SODEAL avec les professionnels pour que l'ensemble des VNM loués soient équipés d'un limiteur de vitesse. Ce dispositif de réduction de puissance est contrôlé par chaque encadrant d'un groupe.

Monsieur SABAUD indique que des améliorations sur le comportement des VNM a pu être constaté.

Monsieur PEREYRE demande quand est prévu l'achat d'une nouvelle grue de 50 T.

Monsieur BOURRIQUEL indique que cet achat est actuellement à l'étude.

Monsieur PEREYRE précise que la zone technique nécessite la création d'une troisième darse pour faire évoluer le port en permettant l'accueil de nouveaux bateaux dont la taille ne cesse d'augmenter. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir du port. Il est nécessaire que les services offerts aux plaisanciers soient en

adéquation avec les bateaux qui sont accueillis et notamment les plus grosses unités.

5. Présentation des résultats de la phase test engagée pour les bornes connectées

Monsieur BOURRIQUEL explique qu'il a été effectué plusieurs visites dans différents ports pour recueillir leurs retours d'expérience sur l'utilisation de ces bornes connectées.

Monsieur HUGONNET précise que la SODEAL souhaite s'équiper d'un matériel efficient et que la volonté de la société est de ne pas se contractualiser avec un seul prestataire.

Monsieur BOURRIQUEL indique qu'une phase test avec trois modèles de bornes connectées a été engagée à partir du 18 juillet 2023 et que depuis le mois d'août, il a été installé des compteurs pour suivre les consommations de certains bateaux. A l'issue de ces tests, il sera retenu deux modèles de bornes : un pour remplacer intégralement les vieux modèles de borne et le second pour adapter les bornes les plus récentes.

Monsieur D'ETTORE précise que ces bornes permettront de suivre les consommations des bateaux et que dans un second temps, chaque plaisancier paiera sa vraie consommation.

Monsieur EECKHOUTE pense qu'il faut demander à l'ensemble des usagers du port de réduire leur consommation électrique.

Monsieur D'ETTORE indique qu'il est envisagé que les plaisanciers s'acquittent du paiement d'une consommation moyenne définie par taille de bateaux et que les surconsommations soient payées par l'utilisateur responsable.

Monsieur HUGONNET précise que le port connaît une très forte augmentation de la consommation d'électricité et que l'ensemble des plaisanciers paie les abus de quelques-uns.

Monsieur SABAUD demande quelle est la part de l'électricité et de l'eau dans les abonnements.

Monsieur BOURRIQUEL précise qu'historiquement la part d'électricité représentait 10 % de la facture mais aujourd'hui les bateaux sont de plus en plus consommateurs. Les premiers relevés de consommation ont permis de constater que certaines unités consomment en électricité le montant du prix de l'emplacement annuel.

Monsieur D'ETTORE rappelle que la mise en place de ces bornes connectées doit permettre d'avoir une équité entre les plaisanciers et de faire des économies d'énergies.

Monsieur SABAUD demande que l'ensemble des plaisanciers se responsabilisent et informe la capitainerie dès qu'ils constatent une fuite d'eau pour qu'une intervention soit diligentée.

Monsieur PEREYRE souhaite savoir si les plaisanciers auront accès à un suivi de leurs consommations.

Monsieur BOURRIQUEL précise que les plaisanciers auront accès à une plateforme de suivi de leurs consommations.

6. Actions menées pour l'application du Règlement Particulier de Police des Ports de Plaisance du Cap d'Agde et d'Ambonne

Monsieur MASELLA présente les actions engagées par la SODEAL pour limiter les locations de cabines d'hôtes.

Monsieur BOURRIQUEL indique que la Capitainerie a reçu moins de plaintes concernant les locations de cabines.

Monsieur BOYER demande quels sont les moyens mis en place pour limiter ces locations.

Monsieur BOURRIQUEL précise qu'il est désormais appliqué une tarification, plus élevée, en forfait escale à la place de l'abonnement annuel pour les propriétaires de bateaux identifiés.

Monsieur HUGONNET indique que des agents de la capitainerie sont chargés de repérer les annonces sur Internet et de mener les enquêtes.

Monsieur BOURRIQUEL informe les membres du Conseil Portuaire que des opérations de contrôle de vitesse ont été réalisées au cours de la saison et que des actions de lutte contre les encombrants ont été également effectuées.

Monsieur D'ETTORE précise qu'une réflexion est engagée sur la mise en place du tri sélectif sur le port.

Monsieur BOURRIQUEL indique que des contrôles sur l'occupation des parkings plaisanciers ont été réalisés avec la Police Municipale. Ils ont donné lieu à des rappels à l'ordre mais également à des verbalisations.

Monsieur PEREYRE indique que l'éclairage de la zone technique ne fonctionne pas.

Monsieur BOURRIQUEL précise qu'un contrôle de l'état de fonctionnement de l'éclairage sera réalisé.

Monsieur LASSIERRA indique qu'il existe un problème avec les auto-écoles utilisant le parking Richelieu car elles occupent la totalité du parking et les plaisanciers des palangriers ne peuvent pas accéder à leurs bateaux.

Monsieur D'ETTORE précise que la Ville vérifiera cette occupation.

Monsieur PEREYRE demande s'il est possible de refaire l'enrobé de la zone technique.

7. Questions diverses

Monsieur BOURRIQUEL indique que des modifications des modalités d'accès aux parkings et aux sanitaires vont être engagées. En effet, à la suite d'incivilités et de mauvaises utilisations, il a été décidé de sectoriser le port pour que les plaisanciers n'aient accès qu'aux équipements situés au niveau de leur appontement et plus à l'ensemble du port.

Monsieur EECKHOUTE demande si le WIFI gratuit fonctionne encore.

Monsieur MASELLA se questionne sur le nombre de personnes qui utilisent ce WIFI aujourd'hui.

Monsieur HUGONNET indique que ce réseau connaît des problèmes de connexion et de vitesse si trop de personnes sont connectées en même temps.

Monsieur BOYER pense qu'il y a un intérêt à conserver ce réseau.

Monsieur MASELLA précise que ce service est proposé par une société privée qui souhaite proposer un nouveau contrat payant aux usagers. En revanche, il peut être envisagé de proposer un accès WIFI à certains sites du port comme la Capitainerie par exemple.

Monsieur EECKHOUTE évoque la projet « Atout Port » qui souhaite créer un lien entre les différents ports d'Occitanie.

Monsieur BOURRIQUEL indique que ce projet est porté par une société privée qui souhaite commercialiser cette prestation.

Monsieur HUGONNET précise que dans ces conditions, la SODEAL n'est pas intéressée par cette démarche.

Monsieur EECKHOUTE demande si les futures conventions avec les autres ports pour les rallyes ne changent pas.

Monsieur HUGONNET indique que les conditions devraient être identiques.

Monsieur MASELLA précise que ces conventions sont en cours de relecture.

2) Bilan de la saison 2024

BILAN SAISON PORT DU CAP D'AGDE 2024

Données établies du 01/01/2024 au 25/11/2024

b) Passage en saison du 15/06/N-1 au 15/09/N

Passages du 15/06/2023 au 15/09/2023				Passages du 15/06/2024 au 15/09/2024			
TOTAL PERIODE				TOTAL PERIODE			
Catégorie	Btx	Nuits	CA TTC	Catégorie	Btx	Nuits	CA TTC
0 Jusqu'à 4,00 M	4	79	845,96	0 Jusqu'à 4,00 M	2	11	140,66
1 4,01 à 5,00 M	21	297	4158,29	1 4,01 à 5,00 M	16	324	4379,08
2 5,01 à 6,50 M	69	1151	21582,38	2 5,01 à 6,50 M	64	1110	20154,14
3 6,51 à 8,00 M	78	688	14943,36	3 6,51 à 8,00 M	65	478	10445,6
4 8,01 à 9,50 M	152	799	20708,84	4 8,01 à 9,50 M	123	800	18231,59
5 9,51 à 11,00 M	289	846	28730,31	5 9,51 à 11,00 M	236	950	30103,33
6 11,01 à 13,00 M	175	509	22055,35	6 11,01 à 13,00 M	166	749	30778,46
7 13,01 à 15,00 M	72	589	25966,36	7 13,01 à 15,00 M	71	259	14201,75
8 15,01 à 18,00 M	13	20	1556,94	8 15,01 à 18,00 M	18	151	7855,21
9 18,01 à 25,00 M	8	190	11990,9	9 18,01 à 25,00 M	8	193	12319,98
10 Au-delà	2	4	1049,6	10 Au delà par mèt	2	3	356,96
Multicoques	32	88	7050,98	Multi	30	69	5699,96
TOTAL	915	5260	160639,27	TOTAL	801	5097	154666,72
	Btx	Nuits	CA TTC				
2023	915	5260	160639,27				
2024	801	5097	154666,72				
Ecart	-114	-163	-5972,55				
%	-12,5	-3,09886	-3,717989				

Dans le cœur de la saison, il est à noter que les chiffres 2024 sont dans leur ensemble inférieurs à l'année 2023. Une tendance identique au ratio 22/23 à la différence que, le nombre de bateaux a considérablement baissé mais que le nombre de nuitées c'est maintenu (-163 au ratio 23/24 contre -1 075 au ratio 2022/2023).

La constatation est la même que pour le passage à l'année : dans sa globalité le nombre de bateaux en escale sur l'ensemble du Port, en pleine saison est bien inférieur à l'année précédente (- 114 bateaux). Une tendance qui s'inscrit dans le cadre d'une saison particulière au niveau du contexte national (JO 2024 ; Élections ; Euro de football ; conjoncture économique générale) et d'une météo en berne. Cette baisse de fréquentation s'est également ressentie sur l'ensemble de la Station du Cap d'Agde. Nous avons également observé par le travail des boscos et des équipes d'accueil, que le mois de juillet et le début du mois d'août ont été extrêmement calme.

Comme pour le passage à l'année, malgré une diminution du nombre de bateaux dans les catégories IV, V et VI, les nuitées ont été en augmentation (+ 345 nuitées en plus dans ces catégories par rapport à 2023) ce qui permet de compenser la baisse des nuitées dans leur globalité.

Malgré la venue de cinq navires en plus par rapport à 2023 en catégorie VIII et le maintien de la catégorie IX on constate qu'en haute saison la grande plaisance nous fait défaut contrairement à l'analyse du passage établi sur l'année qui révèle en hors saison un nombre plus important de navires dans ces catégories. On peut donc noter que la grande plaisance est d'avantage présente en hors saison et quitte le port en haute saison.

Malgré cela les passages sur les postes réservés aux escales du centre-port et de l'avant-port ont permis une augmentation du CA (+27% sur ces deux secteurs) car malgré 11% de bateaux en moins sur l'AVP et la CP il y a

eu 33% de nuitées en plus. Cette augmentation s'explique par le fait que le manque d'activité générale et donc de demande n'a pas permis de concentrer les escales sur les autres bassins et donc de travailler sur les postes vides et les libérations de croisière dans l'ensemble du port. Ce sont donc les passages sur l'ensemble du port qui fait défaut.

- Passage du 15/06/2023 au 15/09/2023 et Passage du 15/06/24 au 15/09/2024 sur les bassins de l'avant-port et du centre port

	Btx	Nuits	CA TTC
2023	798	2026	79960,91
2024	707	2714	102246,33
Ecart	-91	688	22285,42
%	-11,40	33,96	27,87

3) Proposition de tarifs 2025



PORTS DE PLAISANCE DU CAP D'AGDE ET D'AMBONNE

LIVRET DES TARIFS 2025



Table des matières

STATIONNEMENT A L'ANNEE – POSTES À FLOT.....	
▪ Monocoque	
▪ Multicoque	
▪ Pêcheurs professionnels (petits métiers).....	
▪ Palangriers.....	
▪ Hivernage monocoque	
STATIONNEMENT DE COURTE DUREE.....	
▪ Monocoque	
▪ Multicoque	
AMODIATION DE PLAN D'EAU – MARINAS VENT DES DAMES	
▪ Convention annuelle d'occupation du domaine public portuaire	
▪ Convention de garantie d'amarrage de 35 ans	
▪ Contrat 15 ans	
▪ Tarifs passage marinas	
PRESTATIONS	
▪ Prestations portuaires diverses.....	
▪ Manutentions.....	
▪ Zone technique stationnement à terre (fond de zone)	
▪ Occupation domaine public	
Droit de Place Terrasse	
Secteur Laqon Aqualand, Parc Lano et autres	
Activité de location « Jets-Ski ».....	
Professionnels Chantiers de la Zone technique	
CONDITIONS PARTICULIERES	
▪ Dispositions particulières pour les Clubs/Associations des Ports d'Occitanie.....	
▪ Pour les postes d'amarrage ne bénéficiant pas de l'ensemble des fluides	
▪ Pour les postes sur fleurs de mouillage	
▪ Manutentions.....	
▪ Paiement Fractionné	
▪ Electricité	
▪ Société Nationale de Sauvetage en Mer	
▪ Régatiers du club de voile de la SORAC FFVoile.....	
▪ Professionnels Chantiers de la Zone Technique	
▪ Activité professionnelle utilisant une place de port (<i>Balade en mer, stage de voile et autres activités</i>)	

STATIONNEMENT SUR LE PLAN D'EAU

Mise à disposition des moyens d'amarrage pour stationnement sur le plan d'eau des bateaux à Voile et à Moteur.

STATIONNEMENT A L'ANNEE – POSTES À FLOT

▪ Monocoque

Catégorie	Longueur	ABT ANNUEL en € T.T.C *
I	Moins de 5 M	1 354,80
II	5.01 à 6.50 M	1 813,51
III	6.51 à 8.00 M	2 235,18
IV	8.01 à 9.50 M	2 699,39
V	9.51 à 11.00 M	3 237,69
VI	11.01 à 13.00 M	3 928,88
VII	13.01 à 15.00 M	4 795,78
VIII	15.01 à 18.00 M	5 821,63
IX	18.01 à 24.00 M	7 602,98
X	Au-delà de 24.00 M par Mètre supplémentaire	606,63

*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

▪ Multicoque

MULTICOQUES A	ABT ANNUEL en € T.T.C *
A1 (6,51 à 8,00 M - 0 à 3,50 M)	2 236,57
A2 (6,51 à 8,00 M - 3,51 à 4,00 M)	2 534,31
A3 (6,51 à 8,00 M - 4,01 à 4,50 M)	2 840,35
A4 (6,51 à 8,00 M - 4,51 à 5,00 M)	3 128,51
A5 (6,51 à 8,00 M - 5,01 à 5,50 M)	3 343,94
A6 (6,51 à 8,00 M - 5,51 à 6,00 M)	3 739,16
A7 (6,51 à 8,00 M - 6,01 à 6,50 M)	4 027,33
A8 (6,51 à 8,00 M - 6,51 à 7,00 M)	4 338,84

*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

MULTICOQUES B	ABT ANNUEL en € T.T.C *
B1 (8,01 à 9,50 M - 0 à 4,00 M)	2 693,90
B2 (8,01 à 9,50 M - 4,01 à 4,50 M)	3 008,14
B3 (8,01 à 9,50 M - 4,51 à 5,00 M)	3 331,99
B4 (8,01 à 9,50 M - 5,01 à 5,50 M)	3 793,08
B5 (8,01 à 9,50 M - 5,51 à 6,00 M)	3 968,73
B6 (8,01 à 9,50 M - 6,01 à 6,50 M)	4 361,17
B7 (8,01 à 9,50 M - 6,51 à 7,00 M)	4 621,90
B8 (8,01 à 9,50 M - 7,01 à 7,50 M)	4 907,34
B9 (8,01 à 9,50 M - 7,51 à 8,00 M)	5 221,57

*À ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

MULTICOQUES C	ABT ANNUEL en € T.T.C *
C1 (9,51 à 11,00 M - 4,01 à 4,50 M)	3 216,73
C2 (9,51 à 11,00 M - 4,51 à 5,00 M)	3 552,93
C3 (9,51 à 11,00 M - 5,01 à 5,50 M)	3 890,48
C4 (9,51 à 11,00 M - 5,51 à 6,00 M)	4 203,37
C5 (9,51 à 11,00 M - 6,01 à 6,50 M)	4 567,02
C6 (9,51 à 11,00 M - 6,51 à 7,00 M)	4 907,34
C7 (9,51 à 11,00 M - 7,01 à 7,50 M)	5 246,27
C8 (9,51 à 11,00 M - 7,51 à 8,00 M)	5 689,52
C9 (9,51 à 11,00 M - 8,01 à 8,50 M)	5 921,41
CA (9,51 à 11,00 M - 8,51 à 9,00 M)	6 260,36

*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

MULTICOQUES D	ABT ANNUEL en € T.T.C *
D1 (11,01 à 13,00 M - 4,51 à 5,00 M)	3 919,32
D2 (11,01 à 13,00 M - 5,01 à 5,50 M)	4 284,33
D3 (11,01 à 13,00 M - 5,51 à 6,00 M)	4 674,04
D4 (11,01 à 13,00 M - 6,01 à 6,50 M)	5 039,04
D5 (11,01 à 13,00 M - 6,51 à 7,00 M)	5 404,08
D6 (11,01 à 13,00 M - 7,01 à 7,50 M)	5 767,73
D7 (11,01 à 13,00 M - 7,51 à 8,00 M)	6 131,37
D8 (11,01 à 13,00 M - 8,01 à 8,50 M)	6 522,45
D9 (11,01 à 13,00 M - 8,51 à 9,00 M)	6 886,12
DA (11,01 à 13,00 M - 9,01 à 9,50 M)	7 249,74
DB (11,01 à 13,00 M - 9,51 à 10,00 M)	7 593,64

*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

MULTICOQUES E	ABT ANNUEL en € T.T.C *
E1 (13,01 à 15,00 M - 5,01 à 5,50 M)	4 886,37
E2 (13,01 à 15,00 M - 5,51 à 6,00 M)	5 223,91
E3 (13,01 à 15,00 M - 6,01 à 6,50 M)	5 613,67
E4 (13,01 à 15,00 M - 6,51 à 7,00 M)	6 030,81
E5 (13,01 à 15,00 M - 7,01 à 7,50 M)	6 474,04
E6 (13,01 à 15,00 M - 7,51 à 8,00 M)	6 863,76
E7 (13,01 à 15,00 M - 8,01 à 8,50 M)	7 278,16
E8 (13,01 à 15,00 M - 8,51 à 9,00 M)	7 670,62
E9 (13,01 à 15,00 M - 9,01 à 9,50 M)	8 087,78
EA (13,01 à 15,00 M - 9,51 à 10,00 M)	8 684,71

*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

MULTICOQUES F	ABT ANNUEL en € T.T.C *
F1 (15,01 à 18,00 M - 5,51 à 6,00 M)	5 816,16
F2 (15,01 à 18,00 M - 6,01 à 6,50 M)	6 310,16
F3 (15,01 à 18,00 M - 6,51 à 7,00 M)	6 778,06
F4 (15,01 à 18,00 M - 7,01 à 7,50 M)	7 272,09
F5 (15,01 à 18,00 M - 7,51 à 8,00 M)	7 740,02
F6 (15,01 à 18,00 M - 8,01 à 8,50 M)	8 262,86
F7 (15,01 à 18,00 M - 8,51 à 9,00 M)	8 732,16
F8 (15,01 à 18,00 M - 9,01 à 9,50 M)	9 226,16
F9 (15,01 à 18,00 M - 9,51 à 10,00 M)	9 695,48
Au-delà par Mètre supplémentaire	643,85

*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

▪ Pêcheurs professionnels (petits métiers)

Bassin 1 au droit du Quai du môle Ouest. Le tarif appliqué au pêcheurs professionnels est exonéré de taxe et fait l'objet d'une grille tarifaire à part.

Catégorie-Longueur	ABT ANNUEL *
A : (0 à 8,00 M)	274,70
B : (8,01 à 11,00 M)	345,76

*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

▪ Palangriers

Catégories	Longueur	ABT ANNUEL en € T.T.C *
I	Moins de 5 M	906,76
II	5.01 à 6.50 M	906,76
III	6.51 à 8 M	1 117,59

*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

▪ Hivernage monocoque

La période d'hivernage s'établit sur la base d'un forfait qui s'étend 01/10 au 31/12 de l'année N et du 01/01 au 31/03 de l'année N+1. Tout contrat d'hivernage entrainera l'application des frais de dossier en vigueur.

Catégorie-Longueur	Montant forfaitaire en € T.T.C *
IV : (8,01 à 9,50 M)	1 170,65
V : (9,51 à 11,00 M)	1 403,68
VI : (11,01 à 13,00 M)	1 702,98
VII : (13,01 à 15,00 M)	2 077,81
VIII : (15,01 à 18,00 M)	2 731,00
IX : (18,01 à 24,00 M)	4 151,90

*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire)

STATIONNEMENT DE COURTE DUREE

Les tarifs ont été établis pour 3 périodes distinctes : **Basse saison** : Octobre à Mars inclus / **Moyenne saison** : Avril ; Mai ; Juin ; Septembre / **Haute Saison** : Juillet ; Août. La journée commence à midi et finit à midi le lendemain, toute journée entamée est due.

▪ Mono-coque

PASSAGES	Basse saison en € T.T.C *			Moyenne saison en € T.T.C *			Haute saison en € T.T.C *		
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
0 Jusqu'à 4,00 M	8,06	44,52	156,79	14,32	78,94	277,32	15,98	87,98	308,86
I : 4,01 à 5.00 M	8,10	44,84	158,03	16,01	88,27	310,11	19,13	105,62	370,80
II : 5.01 à 6.50 M	11,30	62,58	220,58	20,78	114,66	402,84	25,52	140,77	494,28
III : 6.51 à 8.00 M	14,53	80,38	283,38	24,00	132,50	465,67	31,21	172,06	604,18
IV : 8.01 à 9.50 M	16,22	89,55	315,71	28,79	159,00	558,67	36,68	202,34	710,53
V : 9.51 à 11.00 M	19,40	107,56	379,06	35,19	194,17	682,16	43,05	237,54	833,98
VI : 11.01 à 13.00 M	24,20	133,95	471,85	44,75	246,80	866,93	54,19	298,91	1 049,22
VII : 13.01 à 15.00 M)	29,01	160,56	565,51	52,73	290,84	1 021,52	66,91	368,99	1 294,94
VIII : 15.01 à 18.00 M	33,88	187,45	660,37	62,31	343,70	1 207,25	78,06	430,53	1 511,15
IX : 18.01 à 24.00 M	51,57	285,01	1 003,30	83,07	458,36	1 610,03	103,57	571,20	2 004,85
X : Au-delà par mètre supplémentaire (25,01 à 999,00)	13,91	76,50	268,08	13,91	76,50	268,08	13,91	76,50	268,08

*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire par jour) et la Taxe de séjour en vigueur

▪ Multicoque

PASSAGE MULTICOQUES	Basse saison en € T.T.C *			Moyenne saison en € T.T.C *			Haute saison en € T.T.C *		
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
A (0 à 50,00 - 0 à 3,50)	16,14	88,78	310,75	25,61	140,89	493,12	31,90	175,45	682,79
B (0 à 50,00 - 3,51 à 4,00)	17,72	97,50	341,21	30,27	166,54	582,89	36,66	201,56	705,47
C (0 à 50,00 - 4,01 à 4,50)	20,89	114,90	402,16	36,67	201,64	705,71	46,18	254,00	889,01
D (0 à 50,00 - 4,51 à 5,00)	25,72	141,43	494,97	46,20	254,21	889,68	55,62	305,96	1 070,86
E (0 à 50,00 - 5,01 à 6,50)	30,50	167,73	587,09	54,19	297,99	1042,97	66,75	367,11	1 284,86
F (0 à 50,00 - 6,51 à 7,00)	35,25	193,86	678,47	62,12	341,66	1 195,77	77,87	428,30	1 499,09
G (0 à 50,00 - 7,01 à 7,50)	42,88	235,92	825,72	72,85	400,67	1 402,32	90,15	495,90	1 735,65
H (0 à 50,00 - 7,51 à 8,00)	50,55	278,06	973,18	83,67	460,22	1 610,70	102,47	563,55	1 972,41
I (0 à 50,00 - 8,01 à 8,50)	58,19	319,99	1 119,95	94,40	519,23	1 817,26	114,73	631,01	2 208,50
J (0 à 50,00 - 8,51 à 9,00)	65,86	362,26	1 267,89	105,21	578,78	2 025,69	127,03	698,53	2 445,27
K (0 à 50,00 - 9,01 à 9,50)	73,47	404,12	1 414,41	115,97	637,79	2 232,23	139,29	766,10	2 681,37
L (0 à 50,00 - 9,51 à 10,00)	81,14	446,27	1 561,88	126,78	697,33	2 440,63	151,63	833,89	2 918,61
M (0 à 50,00 - 10,01 à 10,50)	88,80	488,39	1 709,31	137,59	756,75	2 709,73	163,94	901,62	3 200,89
N (0 à 50,00 - 10,51 à 11,00)	96,45	530,51	1 856,75	148,39	816,17	2 978,83	176,27	969,34	3 483,15
O (0 à 50,00 - 11,01 à 11,50)	104,10	572,63	2 004,18	159,19	875,59	3 247,92	188,59	1 037,08	3 765,43
P (0 à 50,00 - 11,51 à 12,00)	111,76	614,74	2 151,62	170,00	935,00	3 517,02	200,92	1 104,80	4 047,70
Q au-delà par 1/2 m supplémentaire (0 à 50,00 - 12,01 à 50,00)	7,65	42,12	147,44	10,80	59,41	269,10	12,32	67,72	282,28

*A ces tarifs, il convient d'ajouter la Redevance Environnementale en vigueur (par mètre linéaire par jour) et la Taxe de séjour en vigueur

AMODIATION DE PLAN D'EAU – MARINAS VENT DES DAMES

▪ Convention annuelle d'occupation du domaine public portuaire

Catégorie-Longueur	ABT ANNUEL en € T.T.C
4 : 8.01 à 9.50 M	2159,52
5 : 9.51 à 11.00 M	2590,15
6 : 11.01 à 13.00 M	2143,11
7 : 13.01 à 15.00 M	3836,64

▪ Convention de garantie d'amarrage de 35 ans

Catégorie-Longueur	ABT ANNUEL en € T.T.C
4 : 8.01 à 9.50 M	1212,88
5 : 9.51 à 11.00 M	1415,47
6 : 11.01 à 13.00 M	1672,79
7 : 13.01 à 15.00 M	1989,47

▪ Contrat 15 ans

Catégorie-Longueur	Largeur Box	ABT ANNUEL en € T.T.C
4 : 8.01 à 9.50 M	De 3,02 à 3,50m	633,38
	De 3,91 à 4,00m	668,90
	De 4,06 à 4,10m	674,39
	De 4,21 à 4,30m	688,52
5 : 9.51 à 11.00 M	De 3,91 à 4,00m	691,25
6 : 11.01 à 13.00 M	De 0,00 à 3,01m	535,26
	De 3,91 à 4,00m	721,03
	De 4,81 à 5,00m	784,49
7 : 13.01 à 15.00 M	De 5,21 à 5,30	835,49
	De 5,36 à 5,50	849,63

▪ Tarifs passage marinas

PASSAGES	Basse saison en € T.T.C *			Moyenne saison en € T.T.C *			Haute saison en € T.T.C *		
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
IV : 8.01 à 9.50 M	12,98	71,65	252,56	23,02	127,20	446,94	29,34	161,88	568,41
V : 9.51 à 11.00 M	15,53	86,06	303,24	28,16	155,33	545,74	34,43	190,01	667,18
VI : 11.01 à 13.00 M	19,35	107,17	377,49	35,88	197,43	693,53	43,35	239,14	839,39
VII : 13.01 à 15.00 M)	23,21	128,44	452,40	42,18	232,67	817,21	53,51	295,20	1035,95

*Les tarifs ont été établis pour 3 périodes distinctes : **Basse saison** : Octobre à Mars inclus / **Moyenne saison** : Avril ; Mai ; Juin ; Septembre / **Haute Saison** : Juillet ; Août. La journée commence à midi et finit à midi le lendemain, toute journée entamée est due.

PRESTATIONS

- Prestations portuaires diverses

Désignation			Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Amarre / ml		Prix Fixe					6,65
Casquette		Prix Fixe					11,87
Autocollant		Prix Fixe					0,49
Verre Transparent		Prix Fixe					4,95
Porte clé		Prix Fixe					4,95
Bonnet		Prix Fixe					11,87
Frais annulation passage		Prix Fixe					25
Frais de dossier		Prix Fixe					50
Frais sur impayés		Prix Fixe					40
Nettoyage fond de zone		Prix Fixe					131,50
Plan incliné - Port Ambonne Forfait		Prix Fixe					69,80
Pompage/heure		Prix Fixe					151,30
Prestation main d'œuvre/h		Prix Fixe					53,50
Redevance Environnementale Annuelle		An	12 M	Longueur	0	999	10,70
Redevance Environnementale Passage		Nuit	1 J	Longueur	0	9999	0,03
Remorquage entre ports				Longueur	0	8	104,80
Remorquage entre ports				Longueur	8,01	11	179,30
Remorquage entre ports				Longueur	11,01	99999	449,50
Remorquage				Longueur	0	8	52,40
Remorquage				Longueur	8,01	11	89,60
Remorquage				Longueur	11,01	99999	224,70
Remorquage Salon		Prix Fixe					89,30
Tag 2/ Accès 2 encodage		Prix Fixe					20
Tag 3/ Accès 3 encodage		Prix Fixe					40
Tag/Accès CAUTION		Prix Fixe					20
Adaptateur Caution		Prix Fixe					100
Taquet d'amarrage 5t		Prix Fixe					173,15
Taquet d'amarrage 2,5 t		Prix Fixe					59,36
USP - pompage eaux usées annuel		Prix Fixe					0
USP Pompage eaux usées - 11m		Prix Fixe					24,40
USP Pompage eaux usées de 11.01m à 15.00m		Prix Fixe					32,60
USP Pompage eaux usées de 15.01m à 18.00 m		Prix Fixe					38,40
USP Pompage eaux usées sup 18.01 m		Prix Fixe					52,38
Vie à Bord		Prix Fixe					810,30
Surveillance zone technique forfait annuel/lot		Prix Fixe					1455,30
Casier d'armement / an		Prix Fixe					211,90
Casier d'armement / mois		Prix Fixe					45,30
Déplacement camion déchet + personnel		Prix Fixe					424,10
Enlèvement pneu		Prix Fixe					22,60
Forfait Camion/heure		Prix Fixe					17,50
Nez de robinet		Prix Fixe					4,50
Raccord Rapide		Prix Fixe					7,92
Impression contrat papier		Prix fixe					10,00

▪ **Manutentions**

Désignation		Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Manut grue auxiliaire			Longueur	0	99999	48,90
Manut./zone avec déplacement			Longueur	0	11	108,30
Manut./zone avec déplacement			Longueur	11,01	99999	210,80
Manut/zone Déquillage/Requillage			Longueur	0	11	108,30
Manut/zone Déquillage/Requillage			Longueur	11,01	99999	179,30
Manut/zone sans déplacement			Longueur	0	11	53,50
Manut/zone sans déplacement			Longueur	11,01	99999	108,30
Mâtage ou démâtage			Longueur	0	10	45,40
Mâtage ou démâtage			Longueur	10,01	20	66,40
Mâtage ou démâtage			Longueur	20,01	99999	90,80
FORFAIT journalier stockage de mâts						4,90
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	0	6,5	85,00
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	6,51	8	119,90
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	8,01	9,5	186,30
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	9,51	13	203,70
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	13,01	15,00	251,50
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	15,01	18	308,50
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	18,01	24	408,60
Mise à Terre ou Mise à l'eau			Longueur	24,01	27	511,10
Mise à Terre ou Mise à l'eau Remorque Multicoque			Longueur	0	13	307,30
Mise à Terre ou Mise à l'eau Remorque Multicoque			Longueur	13,01	15	429,50
Mise à Terre ou Mise à l'eau Remorque Multicoque			Longueur	15,01	18	555,30
Mise à Terre ou Mise à l'eau Remorque Multicoque			Longueur	18,01	50	664,70
Mise sur sangle			Longueur	0	11	108,30
Mise sur sangle			Longueur	11,01	99999	179,30
FORFAIT Mise sur sangle (pour 6 manutentions)			Longueur	0	11	326,50
FORFAIT Mise sur sangle (pour 6 manutentions)			Longueur	11,01	99999	544,20
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	0	6,5	253,90
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	6,51	8	360,90
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	8,01	9,5	557,70
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	9,51	13	611,20
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	13,01	15	754,50
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	15,01	18	925,60
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	18,01	24	1226,00
FORFAIT Mise à Terre ou Mise à l'eau		12 M	Longueur	24,01	27	1533,30
Immobilisation du portique de levage (par ¼ heure)	Prix Fixe					53,50

▪ **Zone technique stationnement à terre (fond de zone)**

Désignation		Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Stationnement à Terre multicoque	jour	1j	Longueur	0	8	23,70
Stationnement à Terre multicoque	jour	1 j	Longueur	8,01	9,5	29,70
Stationnement à Terre multicoque	jour	1 j	Longueur	9,51	13	35,60
Stationnement à Terre multicoque	jour	1 j	Longueur	13,01	18	47,50
Stationnement à Terre multicoque	jour	1 j	Longueur	18,01	24	59,40
Stationnement à Terre monocoque	jour	1 j	Longueur	0	8	7,90
Stationnement à Terre monocoque	jour	1 j	Longueur	8,01	9,5	9,90
Stationnement à Terre monocoque	jour	1 j	Longueur	9,51	13	11,90
Stationnement à Terre monocoque	jour	1 j	Longueur	13,01	18	15,80
Stationnement à Terre monocoque	jour	1 j	Longueur	18,01	24	19,80

▪ **Occupation domaine public**

Droit de Place Terrasse

Désignation		Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Terrasse Centre Couverte /m ²						81,40
Terrasse Excentrée Couverte /m ²						52,40
Terrasse centrée non Couverte/m ²						50,00
Terrasse Excentrée Non Couverte/m ²						44,20
Panneaux terrasse						117,50
Dépassement terrasse non autorisé/m ² /jour		1 j				140,00
Appareil à Glace Italienne/par appareil						140,80

Secteur Laqon Aqualand, Parc Lano et autres

Désignation		Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Terre-Plein/m ²				1	999	6,65
Terre-Plein/m ²				1000	1999	3,30
Terre-Plein/m ²				2000	9999	2,00
Terre-Plein Couvert/m ²						17,70
Terre-plein local fermé/m ²						37,65
Surface à flot (Zone de Baignade) /m ²				1	499	13,30
Surface à flot (Zone de Baignade) /m ²				500	999	09,97
Surface à flot (Zone de Baignade) /m ²				1000	1999	6,65
Surface à flot (Zone de Baignade) /m ²				2000	2999	3,30
Surface à flot (Zone de Baignade) /m ²				3000	9999	2,00

Activité de location « Jets-Ski »

Désignation		Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Terre-Plein/m ²				1	999	6,60
Terre-Plein/m ²				1000	1999	3,30
Terre-Plein/m ²				2000	9999	2,00
Terre-Plein Couvert/m ²						17,70
Terre-plein local fermé/m ²						37,70
Terrasse Quai Couverte/m ²						62,51
Terrasse Quai non couverte/m ²						52,55
Surface à flot /m ²						32,14
Jet-Ski/machine						443,30

Professionnels Chantiers de la Zone technique

Désignation		Période	Dim1/Dim2	Dim1 Min	Dim1 Max	MONTANT EN € T.T.C
Terre-Plein/m ²						4,90
Poste à quai ZT /m ²						9,90

CONDITIONS PARTICULIERES

▪ **Dispositions particulières pour les Clubs/Associations des Ports d'Occitanie**

Pour les clubs/Associations des ports d'Occitanie une remise de 50% sera appliquée au cours de la période annuelle s'étendant du 01 octobre au 31 mars à la condition que le nombre de navires faisant escale au port du Cap d'Agde soit supérieur ou égal à 10. En dehors de cette période une remise de 10% sera accordée.

Pour « Les Glénans », basé à Marseillan, qui sont une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère des Sports il est mis en place une convention spécifique entre les deux parties prévoyant une remise annuelle de 20% sur l'ensemble des passages.

▪ **Pour les postes d'amarrage ne bénéficiant pas de l'ensemble des fluides**

-20% de remise sur le tarif annuel, si pas d'eau ET pas d'électricité

-10 % de remise sur le tarif annuel, si pas d'eau OU pas d'électricité

▪ **Pour les postes sur fleurs de mouillage**

-50 % de remise sur l'abonnement annuel car ces postes ne bénéficient pas de fluides (ni eau, ni électricité) et sont non accessibles par la terre.

▪ **Manutentions**

Une réduction de tarif de 20% sur les mises à l'eau et les mises à terre et de 20% sur les manutentions sur zone au bénéfice de l'ensemble des usagers sera opérée pendant les périodes :

Du 06/01/2025 au 16/02/2025 inclus

Du 28/07/2025 au 17/08/2025 inclus

Du 10/11/2025 au 14/12/2025 inclus

▪ **Paiement Fractionné**

Pour un paiement en 4 fois : Frais ajoutés 2% du montant

▪ **Electricité**

Pour une fourniture de courant électrique supérieure à 3 W sous 220 Volts, à la condition que les installations le permettent, les taxes de stationnement seront majorées forfaitairement de **1,98 € TTC** par jour et par tranche de 0,500 kW au-delà de la tranche d'énergie de 3 kW ci-dessus évoquée, correspondant à la fourniture de base inclus dans les taxes de stationnement (TTC).

▪ **Société Nationale de Sauvetage en Mer**

Les équipiers de la SNSM du Cap d'Agde bénéficient de 10% de réduction sur leur redevance annuelle. Cette condition est fixée par une convention entre la société SODEAL et le Président de la SNSM du Cap d'Agde. En fin d'année le Président de la SNSM Cap d'Agde transmettra à la capitainerie un listing de chaque équipier afin de mettre à jour les contrats en amont de la période de renouvellement.

▪ **Régatiers du club de voile de la SORAC FFVoile**

Dans le cadre du développement sportif local il est convenu d'un accompagnement tarifaire pour dynamiser l'activité des plaisanciers du Port du Cap d'Agde.

Selon le calendrier de l'année N des compétitions de la SORAC et compte tenu de la définition des termes "régate" (ensemble de courses dont les points s'additionnent pour donner un classement) et "challenge" (ensemble de régates pour une période ou appellation donnée), nous appliquerons pour l'année N+1 les réductions suivantes :

- Participation à 6 régates minimum, organisées par la SORAC : -10% de remise sur l'abonnement annuel.
- Participation à 7 régates minimum, organisées par la SORAC, incluant obligatoirement la coupe de la SODEAL, et, ou 1 régata phare : -15% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année.
- Participation à 9 régates minimum, organisées par la SORAC incluant une des 3 régates "phares" d'Agde dont au moins la COUPE DE LA SODEAL : -20% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année.
- Participation à 12 régates minimum, organisées par la SORAC incluant obligatoirement 3 régates "phares" d'Agde dont au moins la COUPE DE LA SODEAL : -25% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année.

En fin d'année le Président de la SORAC nous transmettra un listing de chaque régatier afin de mettre à jour les contrats.

Les organisateurs (comité ; mouilleur et assistance) bénéficient de 30% de réduction sur le tarif annuel et de 50% sur une manutention dans l'année.

▪ **Professionnels Chantiers de la Zone Technique**

Remise de 10 % sur les tarifs d'usage (hors période de remise spéciale, hors stockage de mâts, hors forfait et hors stationnement sur terre-plein)

Place à flot sur Ponton : Majoration de 5% du tarif annuel plaisancier

▪ **Activité professionnelle utilisant une place de port (*Balade en mer, stage de voile et autres activités*)**

Majoration de 30% du tarif annuel plaisancier

4) Présentation des travaux et des investissements portuaires



Travaux et investissements portuaire 2024

Rénovation et Travaux portuaire d'entretien

- ✓ Démolition de l'estacade avant-port côté ouest (100 m)
- ✓ Réaménagement des allées sur les pontons de Mobydeck,
- ✓ Renouvellement du ponton R (84 mètres) et reconfiguration des places en catégories 5 et 6,
- ✓ Réfection de nez de quai (650 mètres sur l'île des Pêcheurs et avant-port),
- ✓ Rénovation du quai et occultant containers pour les petits métiers de pêches et le marché aux poissons,
- ✓ Changement de la passerelle au centre port pour le ponton d'accueil escales,
- ✓ Mise en place de pente PMR passerelle (CN , J, W, X, Y, K),
- ✓ Rajout de rack à vélos sur les parkings portuaires et création d'une plateforme vélo à Mobydeck,
- ✓ Renouvellement du platelage du ponton associations nautiques
- ✓ Changement des bornes à eau du ponton P
- ✓ Renouvellement de pieux (25) Port principal
- ✓ Installations de nouveaux portillons avec clôture bassin 4 (pour plus de sécurité)
- ✓ Changement de 4 pompes et distributeurs de la station carburant,
- ✓ Installation d'une caméra d'exploitation pour le ponton d'accueil centre port,
- ✓ Mise en place d'un radar de vitesse avec panneau pédagogique (gestion des flux)
- ✓ Déploiement de chariots de transports sur les bassins (20 installés)
- ✓ Renouvellement de la balayeuse pour la propreté des quais

Travaux sur les quais Beaupré et Trinquette : Novembre 2023-avril 2024

- Travaux de démolition des revêtements existants,
- Renouvellement des Réseaux Secs et Réseaux Eaux Potable,
- Renouvellement de l'Eclairage Public (pris en charge par la ville),
- Nouvelle bornes connectées eau et électricité,
- Installation d'une nouvelle armoire électrique pour amener plus de puissance, mutation du transformateur (600 ampères)
- Nouveau revêtement sur les quais en dallage pierre basalte (France)
- Renouvellement des poutres de nez de quai (200 mètres)

Digitalisation du patrimoine portuaire (inventaire cartographique, gestion documentaire et dossiers d'ouvrages numériques). La direction portuaire c'est doté d'un outil numérique (Logiciel GECOPE) à la suite d'un diagnostic très détaillé pour suivi permanent des infrastructures portuaires. Application de la Méthode VSC préconisé par le CEREMA.

Renouvellement du portique de levage 60 tonnes

Démontage de la grue 16 tonnes à partir du 5 novembre 2024

Réception de la nouvelle grue le 06 novembre 2024

Montage de la grue 60 tonnes jusqu'au 14 novembre 2024

Test dynamique le 15 novembre et le 29 novembre 2024

Mise en service pour prise en main et mise au point après les travaux de la ZT

Rénovations de l'estacade à l'avant – port

- Nouveau réseau électrique et eau
- Nouveau revêtement (béton désactivé)
- Changement des poutres de quai (45 mètres)
- Changement des bollards en augmentant leur capacité de résistance
- Délimitations de la zone d'escale par des potelets et main courante (réalisation en cours)

Réalisation en octobre 2024

Travaux à venir d'ici la fin d'année :

Travaux de rénovation de la zone technique

- Renforcer la zone de grutage devant la darse par une nouvelle dalle béton.
- Réhabilitation de gestion des eaux pluviales de la zone technique, curage préventif des décanteurs débourbeurs. Traiter les eaux de ruissèlement et diminuer les rejets pollués, par la réhabilitation des caniveaux. Amélioration du captage des eaux de carénages.
- Créer une zone de déconstruction habilitée (ICPE). Avec une double utilisation de cette zone pour des travaux spécifiques. Installation d'un débourbeur séparateur à hydrocarbures,
- Mise en place de 12 bornes connectées (électriques et eau) quai de la zone technique,
- Rénover les revêtements de surface et purger les zones affaissées, pour sécuriser les manutentions et calages,
- Optimisation des places de parking à l'entrée de la zone technique. Réfection du marquage au sol pour la circulation des engins et la sécurité des utilisateurs.
- Changement de la barrière d'entrée avec gestions des entrées

Date de démarrage 18 novembre 2024 – fin des travaux fin décembre 2024

Rénovations des pieux et installations d'ancrage sous-marin

- Installation des ancrages pour le nouveau ponton d'Ambonne
- Renouvellements de 10 pieux (retubage) ponton D
- Renouvellements de 5 pieux (retubage) ponton W
- Rénovation de 16 pieux sur le ponton Y
- Remise en état des installations d'ancrage sous-marin sur la zone de la Digue et multicoques (chaines mères, corps morts et pendilles).

Réalisation novembre et décembre 2024

Renouvellement de pontons

- Renouvellement du ponton devant la capitainerie à Port Ambonne (56 mètres)
- Renouvellement du ponton D Centre Port (146 mètres) reconfiguration des places en catégorie 5
- Renouvellement du Ponton Y au bassin 4 (178 mètres)

Total pontons renouvelés : 464 mètres

Réalisation hiver 2024 et printemps 2025

Port connecté

- Changement du système des points d'accès pour les pontons, sanitaires et parkings. Mise en place de nouveau lecteur carte RFID.
- Mise en place d'antennes Lora.
- Délivrance des cartes RFID aux plaisanciers.
- Mise en place des électrovannes et compteurs d'eau en tête de pontons.
- Nouveau système informatique de gestions des accès. Supervision à distance des accès et des flux.
- Déploiement du réseau fibre

Réalisation hiver 2024-2025

Gestions des déchets

Le Port du Cap d'Agde continue son engagement dans la démarche du tri-sélectif. À partir du mois de décembre, nous commencerons le déploiement du tri sur l'ensemble du port, avec la mise en place d'un nouveau véhicule de collecte ; d'abris et de conteneurs spécifiques.

Pour les pontons A-B-C-D-E-F du centre port, quai Jean Miquel le côté I sera réservé aux emballages et le côté II aux ordures ménagères.

Pour les quais et les parkings portuaires, des nouveaux bacs de tri pour les emballages (jaune) seront mis en place. Le service nettoyage du port alternera le ramassage des ordures ménagères (gris) et celui des emballages (jaune).

- ✓ Renouvellement de 100 containers 600 litres
- ✓ Achat d'abri containers
- ✓ Nouveau camion benne pour le ramassage du tri-sélectif
- ✓ Achat de cendriers-écologique pour les répartir sur le linéaire des quais (matière recyclée)

Total investissements et entretien 3 720 728 € HT

5) Point sur les travaux en cours

6) Questions diverses